

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemps dûment convoqué s'est réuni en séance **ordinaire** à la mairie le 25 septembre 2023 à 18h00 sous la présidence du Maire, Mme Patricia RAICHINI.

Présents : RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne, AUDOUIN Anne, BORDELAIS Gérald , BROUDICHOUX Serge, BORDAS Christian, REYGADE Aline, JOCELYN Nathalie, POUDRET Annie

Procurations : BOUTIN Jean-François à JOCELYN Nathalie – HUCHET Pierrette à REYGADE Aline-DUMON Alain à RAICHINI Patricia

Absents-Excusés : MARTIN Frédéric- TRANQUARD Jérôme

Secrétaire de séance : Aline REYGADE a été élue secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 12 juin 2023.

DELIBERATION 22-2023 CONVENTION D'ADHESION A L'OFFRE DE SERVICE DE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Vu le règlement de fonctionnement du service prévention et santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Vu la convention d'adhésion à l'offre de service proposée par le CDG de la Gironde

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de solliciter le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de l'offre de service de prévention et de santé au travail ;

D'autoriser Mme le Maire à signer la convention correspondante.

De prévoir les crédits correspondants au budget.

DELIBERATION 23-2023 DECISION MODIFICATIVE N° 1 VIREMENT DE CREDITS

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 : Immos en cours-constructions	11 250,63 €	
TOTAL D23 : Immobilisations en cours	11 250,63 €	
D 2041582 : GFP :Bâtiments et installations		11 250,63 €
TOTAL D204 :Subventions d'équipement versées		11 250,63 €

DELIBERATION 24-2023 CONVENTION DELEGATION DES CHARGES D'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION TRAVERSANT LA COMMUNE DE PETIT-PALAIS

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention qui a pour objet de déterminer les modalités de mise en œuvre de la délégation du Département au profit de la commune des charges d'entretien des ouvrages, aménagements, équipements et réseaux situés dans l'emprise des routes départementales situées en agglomération.

Après avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de délégation des charges d'entretien des routes départementales en agglomération concernant la Commune de Petit-Palais et Cornemps.

DELIBERATION 25-2023 PORTANT COMMANDE DES PHASES SUIVANTES DU MARCHE (AVP-PRO DCE-ACT) DES EGLISES NOTRE DAME DE CORNEMPS ET SAINT PIERRE DE PETIT PALAIS

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune s'est engagée dans la rénovation des Églises communale (Notre Dame de Cornemps et Saint Pierre de Petit Palais). Elle a fait appel à l'architecte du patrimoine Denis BOULLANGER, de Bordeaux, qui a réalisé un diagnostic sanitaire et structurel. Un programme de travail a été mis en œuvre sur l'ensemble des deux églises.

Voici les principaux éléments de ce diagnostic, dont les rapports complets sont consultables en Mairie :

les présents diagnostics commandés par la Commune de Petit Palais et Cornemps font suite à la visite de l'architecte des Bâtiments de France Vincent CASSAGNAUD et de son courrier compte-rendu du 20 octobre 2020. Il note :

Notre Dame de Cornemps l'état critique des maçonneries en ruine qui continuent de se dégrader au fil du temps et pointe un certain nombre de travaux urgents qui sont :

- ♦ Redonner cohésion aux maçonneries en supprimant les porte-à-faux.
- ♦ Bloquer les maçonneries désorganisées.
- ♦ Étancher les arases.
- ♦ Fermer les maçonneries aux infiltrations d'eaux.

Saint Pierre de Petit Palais l'état sanitaire déficient de l'édifice, par remontées capillaires et par infiltration en couverture, l'état structurel qui devra être analysé en particulier sur la charpente couverture du chœur et du clocher, et

pointe "les outrages du temps" sur la façade occidentale, façade dont l'architecture romane décorative est particulièrement riche. Les priorités sont :

- ♦ Assurer le clos et le couvert, avec une restructuration de la charpente du clocher, une restauration des couvertures et du réseau d'eaux pluviales.
- ♦ Restaurer la façade ouest

Proposition de travaux :

Les diagnostics nous permettent de proposer une programmation d'entretien et de restauration étalée dans le temps et réalisée en fonction de l'urgence des travaux pour assurer correctement et dans de bonnes conditions la sécurité des biens et des personnes.

Le marché se décompose en :

Notre Dame de Cornemps 1 tranche ferme, 1 tranche optionnelle
 Saint Pierre de Petit Palais 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles

ESTIMATION SOMMAIRE

RECAPITULATIF GENERAL DE L'ESTIMATION

Phase DIAG
 Version 1 - 07/02/2023

PETIT PALAIS ET CORNEMPS
 Eglise Notre Dame de CORNEMPS
 Diagnostic préalable à la restauration

	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE 1	TOTAL
	Restauration de la façade Ouest aux deux faces et ses deux retours	Restauration de la façade Nord aux deux faces	
LOT 01 - MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE	77 285,50 €	37 285,50 €	114 571,00 €
TOTAL HT	77 285,50 €	37 285,50 €	114 571,00 €
Aléas 5 %	3 864,28 €	1 864,28 €	5 728,55 €
TOTAL TRAVAUX HT	81 149,78 €	39 149,78 €	120 299,55 €
Honoraires Architecte - 10 %	8 114,98 €	3 914,98 €	12 029,96 €
TOTAL OPERATION HT	89 264,75 €	43 064,75 €	132 329,51 €
TVA 20,0%	17 852,95 €	8 612,95 €	26 465,90 €
TOTAL OPERATION TTC	107 117,70 €	51 677,70 €	158 795,41 €

PETIT PALAIS ET CORNEMPS
 Eglise Saint-Pierre de PETIT PALAIS
 Diagnostic préalable à la restauration

	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE 1	TRANCHE OPTIONNELLE 2	TOTAL
	Restauration du Clocher	Restauration de la Nef et du Chevet	Restauration de la Façade Ouest	
LOT 01 - MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE	116 275,50 €	70 553,00 €	68 730,50 €	255 559,00 €
LOT 02 - DECORS SCULPTES			56 436,00 €	56 436,00 €
LOT 03 - CHARPENTE - COUVERTURE	30 846,00 €	31 622,00 €		62 468,00 €
TOTAL HT	147 121,50 €	102 175,00 €	125 166,50 €	374 463,00 €
Aléas 5 %	7 356,08 €	5 108,75 €	6 258,33 €	18 723,15 €
TOTAL TRAVAUX HT	154 477,58 €	107 283,75 €	131 424,83 €	393 186,15 €
Honoraires Architecte - 10 %	15 447,76 €	10 728,38 €	13 142,48 €	39 318,62 €
TOTAL OPERATION HT	169 925,33 €	118 012,13 €	144 567,31 €	432 504,77 €
TVA 20,0%	33 985,07 €	23 602,43 €	28 913,46 €	86 500,95 €
TOTAL OPERATION TTC	203 910,40 €	141 614,55 €	173 480,77 €	519 005,72 €

Le Conseil Municipal ayant délibéré après avoir entendu le rapport de Madame le Maire
 Valide le rapport

Décide

- ♦ d'inscrire les dépenses correspondantes à la tranche ferme qui sont les travaux urgents sur le Budget communal.
- ♦ autorise le Maire à demander les subventions correspondantes aux études et aux travaux
- ♦ autorise le Maire de conclure et signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

POLE MEDICAL

Madame le Maire présente les plans concernant le projet de réhabilitation de la maison dans le Bourg : Un pôle médicalisé et une bibliothèque.

INFORMATIONS DIVERSES

- Mme le Maire fait un point sur la rentrée scolaire les effectifs sont de : 36.
- Changement du prestataire de restauration, il s'agit de la SAS ALBERT de Villenave D'Ornon.
- Divers travaux dans les classes : l'installation des pavés en Led, changement du photocopieur et peinture dans le bureau de la Directrice.
- Il est demandé aux élus de voter pour le choix du nom du Collège de Lussac.
- Les travaux concernant le Pont sont commencés depuis début septembre.
- SMICVAL Une demande de moratoire jusqu'en 2026 concernant le ramassage des déchets sera faite par le Président de la CDC du Grand Saint Emilionnais.
- Six personnes ont participé au ramassage des déchets sur les diverses voies communales le 16 septembre 2023.
- 1 devis sera demandé au SDEEG afin de remplacer les lampes de l'éclairage public en Led.
- Concernant le carré militaire, le caveau a été réparé et peinture faite, l'inauguration aura lieu le 11 novembre 2023.
- Les travaux de voirie seront effectués lorsque les subventions seront attribuées.
- Un devis sera demandé concernant la dégradation du radié du Pont des Huguets.
- La commission préfectorale aura lieu début octobre concernant l'installation de la vidéoprotection.
- Des devis seront demandés concernant la construction d'un mur à l'école.
- Monsieur MEYNARD (gendre de M. et Mme BADIE) a rénové gracieusement le tableau de la vierge dans l'église.

QUESTIONS DIVERSES

Mme VEYSSIERE propose de faire le repas des aînés et du personnel communal le 11 novembre. Il ne sera pas possible de le faire à cette date, une date sera choisie ultérieurement.

Mme REYGADE signale qu'un pin menace de tomber sur la ligne électrique à l'entrée du bois sur la route de Cornemps via Petit Palais.

Mme AUDOUIN informe que le marché de Noël aura lieu le 19 novembre 2023

- Elle signale que le lavoir des « Huguets » a été nettoyé en septembre par les riverains.

Séance levée 19 H 55

Le Maire,

Patricia RAICHINI

La secrétaire

Aline REYGADE